



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

Installations classées pour la protection de l'environnement

UNITÉ D'INCINÉRATION DE BOUES ET GRAISSES DE LA STATION D'ÉPURATION INTERCOMMUNALE DE BÉZIERS AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Est prescrite par arrêté préfectoral n°2022-12-DRCL - 0500 du 12/12/2022, une consultation du public par voie électronique concernant l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie émis le 29 septembre 2022 et au mémoire en réponse de l'exploitant du 17/10/2022 sur la demande présentée par la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (CABM) relative à l'exploitation d'une unité d'incinération de boues et graisses de la station d'épuration intercommunale de Béziers à Béziers, qui se déroulera du :

jeudi 29 décembre 2022 à 09H00 au dimanche 29 janvier 2023 à 17H00

LE DOSSIER SOUMIS À CONSULTATION COMPREND :

- le nouvel avis de la MRAe du 29/09/2022,
- le mémoire en réponse de l'exploitant du 17/10/2022 au nouvel avis de la MRAe du 29/09/2022;
- la note du 29/07/2022 de la CABM relative à l'évaluation des changements significatifs de circonstances de faits sur l'étude d'impact initiale de la MRAe du 23/04/2015;
- l'avis de l'agence régionale de santé du 07/10/22 ,
- la réponse de l'exploitant du 17/10/2022 à l'avis de l'agence régionale de santé du 07/10/22,
- le jugement n°1810845 du 23 juin 2022 du tribunal administratif de Marseille,
- l'avis initial de l'autorité environnementale émis par le préfet de région le 23 avril 2015,

CONSULTATION DES DOCUMENTS

Pendant toute la durée de la consultation du public par voie électronique, du jeudi 29 décembre 2022 à 09H00 au dimanche 29 janvier 2023 à 17H00, soit 32 jours consécutifs, les documents soumis à consultation seront accessibles et consultables, sous format numérique :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault à partir du lien internet suivant :
<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public/Procedures-en-cours/Unite-incineration-boues-et-graisses-STEP-de-Beziers>
- sur le site internet accueillant le registre dématérialisé à partir du lien internet suivant:
<https://www.democratie-active.fr/consultationincinerateurbeziers/>

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Pendant toute la durée de la consultation du public par voie électronique, du jeudi 29 décembre 2022 à 09H00 au dimanche 29 janvier 2023 à 17H00, les observations des personnes intéressées pourront être communiquées :

- sur le site internet accueillant le registre dématérialisé à partir du lien internet suivant: :
<https://www.democratie-active.fr/consultationincinerateurbeziers/>
- et en écrivant à l'adresse électronique suivante :
consultationincinerateurbeziers@democratie-active.fr

A l'issue de la consultation du public par voie électronique, les services instructeurs de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) procéderont à l'analyse des observations formulées par le public. La DREAL transmettra au préfet de l'Hérault un rapport de synthèse aux fins de rédaction et de signature, par ce dernier, d'un arrêté de régularisation.